

## Proposition d'achat

### VENDEUR

Société **SEVERINI PATRIMOINE**, SARL au capital de 2 105 000 €, dont le siège social est situé à TOULOUSE Cedex 6 (31015) - 59 allée Jean Jaurès - CS 21531, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 848 699 914, représentée par son Gérant, M. Jean-Louis SÉVÉRINI, demeurant à cet effet à MÉRIGNAC (33700), Les Diamants n° 4 - 61 rue Jean Briaud.

### ACQUÉREUR

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



### DÉSIGNATION DU BIEN

Voir plan du lotissement et grille de prix (page 4)

**Lotissement "La Petite Prairie", 5 rue de Pelet - 33440 AMBARÈS et LAGRAVE**

Lot n° : ..... Références cadastrales : .....

Surface du terrain : .....

Surface maximale emprise au sol : .....

Surface maximale plancher : .....

Viabilisation en limite du lot (eau/électricité/tout à l'égout/télécom) :  Oui  Non

Date de livraison : .....

### PRIX

.....€ nets vendeur.

**AGENCE IMMOBILIÈRE et/ou CONSTRUCTEUR**

.....

.....

.....

.....

**NOTAIRES**

• **Notaire du Vendeur**

Maître Benjamin BOUJARD

Adresse : SAINT LOUBÈS (33450), 15 place de l'Hôtel de Ville

Téléphone : 05 56 20 41 10

• **Notaire de l'Acquéreur**

.....

.....

.....

**DROIT DE RÉTRACTATION**

L'Acquéreur dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours à compter de la date de signature des présentes. Pour exercer ce droit, il devra adresser un courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : [amandine.lambert@severini-patrimoine.com](mailto:amandine.lambert@severini-patrimoine.com) avant la fin des 10 jours.

Dans le cas contraire, signature de la promesse au 11<sup>ème</sup> jour des présentes (hors week-end).



## **CONDITIONS DE VENTE & ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL**

### **CONDITIONS DE VENTE**

- ✓ Versement d'un dépôt de garantie de 5 % du prix du lot, à la signature de la promesse de vente.
- ✓ Obtention d'un permis de construire par l'Acquéreur.
- ✓ Purge des recours non acceptée par le Vendeur.
- ✓ Obtention d'un prêt bancaire par l'Acquéreur (le cas échéant).
- ✓ Mise en place d'une Garantie Financière d'Achèvement (GFA) par le Vendeur.

### **PLANNING / ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL**

- Pose d'une option sur le lot : ..... Jour J
- Validation de la simulation bancaire (le cas échéant) : ..... J + 8 jours
- Signature de la proposition d'achat pour réservation officielle du lot : ..... J + 10 jours
- Signature de la promesse de vente et versement caution 5 % : ..... J + 21 jours
- Dépôt de la demande de prêt bancaire (le cas échéant) : ..... J + 2 mois
- Dépôt du dossier de permis de construire : ..... J + 3 mois\*
- Obtention du permis de construire : ..... J + 5 mois
- Obtention du prêt bancaire\* (le cas échéant) : ..... J + 5 mois ½
- Signature de l'acte authentique : ..... J + 6 mois

*\* ou dès réception, par le Vendeur, de l'arrêté de « vente par anticipation des lots », délivré par la Mairie.*

### **FRAIS LIÉS À LA VENTE (À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR)**

- Première provision pour frais de fonctionnement de l'Association Syndicale Libre (ASL) : 300 €.
- Provision pour dégradation éventuelle de la voirie : 1 200 €.
- Frais d'enregistrement du compromis : 125 €.
- Participation aux frais de bornage : 0 €.
- Frais de dépôt de pièces : 0 €.

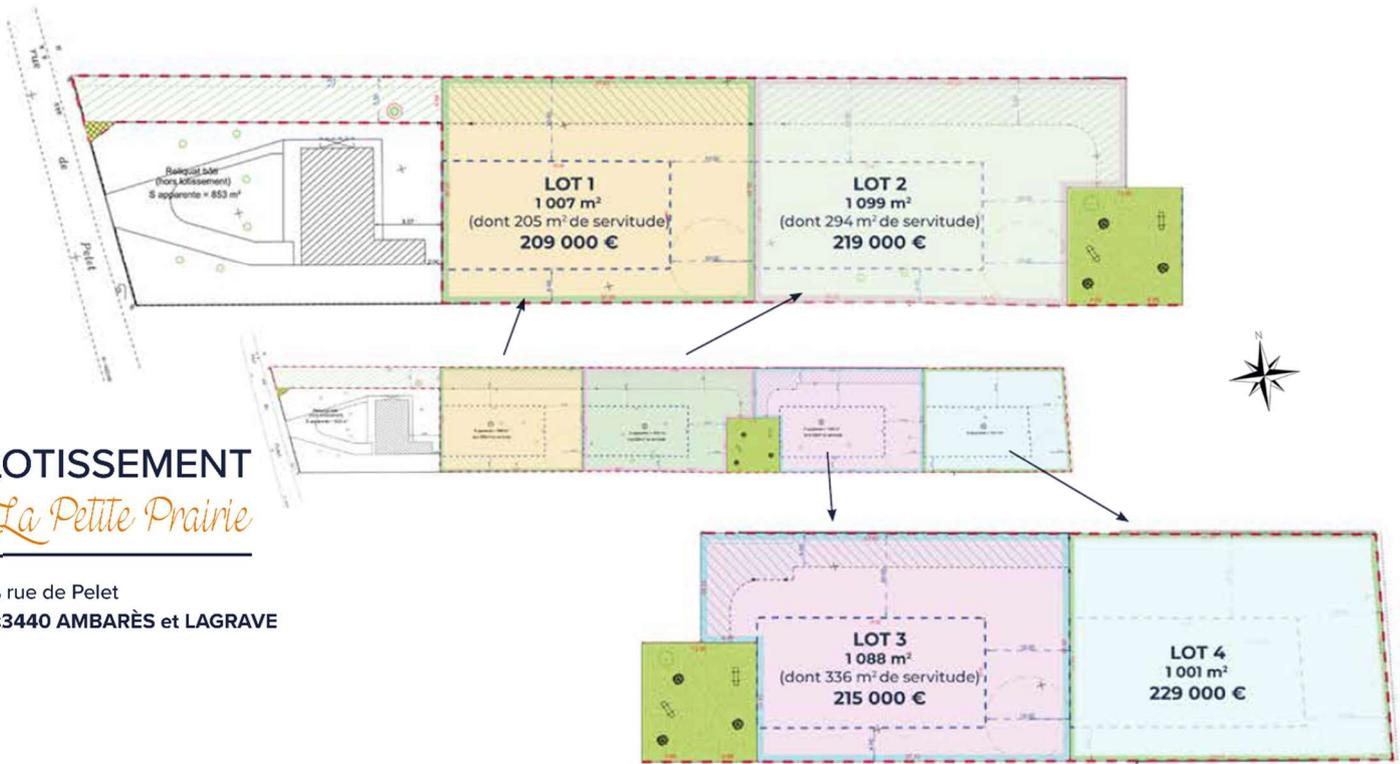
### **DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU VENDEUR**

- Copie d'une simulation de financement avec mention du taux d'endettement (si demande de prêt) émanant d'un établissement bancaire ou d'un courtier, sous 8 jours à compter de la date de la pose d'une option sur le lot.
- Copie de l'attestation de demande de prêt bancaire (le cas échéant), dans les 8 jours de la demande.
- Copie du récépissé de dépôt du dossier de permis de construire, dans les 8 jours du dépôt.
- Copie de la demande de pièces complémentaires au dossier de permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur (le cas échéant).
- Copie du dépôt des pièces complémentaires, dans les 8 jours du dépôt (le cas échéant).
- Copie de l'accord ou du refus du permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.
- Copie de l'accord ou du refus de prêt bancaire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.



# GRILLE DE PRIX ET DE SURFACES

N° de lot	Surface terrain	Surface maximale emprise au sol	Surface maximale plancher	PRIX
1	1 007 m <sup>2</sup> (802 m <sup>2</sup> + 205 m <sup>2</sup> de servitude)	250 m <sup>2</sup>	260 m <sup>2</sup>	209 000 €
2	1 099 m <sup>2</sup> (805 m <sup>2</sup> + 294 m <sup>2</sup> de servitude)	250 m <sup>2</sup>	260 m <sup>2</sup>	219 000 €
3	1 088 m <sup>2</sup> (752 m <sup>2</sup> + 336 m <sup>2</sup> de servitude)	250 m <sup>2</sup>	260 m <sup>2</sup>	215 000 €
4	1 001 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	260 m <sup>2</sup>	229 000 €



**LOTISSEMENT**  
*La Petite Prairie*

5 rue de Pelet  
33440 AMBARÈS et LAGRAVE

En 2 exemplaires originaux (ou signature par voie électronique).

Fait à ..... Le .....

**Le Vendeur**

Signature et mention manuscrite :  
« Lu et approuvé - Bon pour vente »

**L'Acquéreur**

Signature et mention manuscrite :  
« Lu et approuvé - Bon pour réservation »